



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement du covoiturage

Question écrite n° 15404

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la nécessité de développer le covoiturage. En effet, ce mode de déplacement est un élément de réponse de nature à réduire la part des dépenses de transport dans le budget des ménages tout en allant dans le sens de la transition écologique. Le développement du covoiturage repose aujourd'hui essentiellement sur les collectivités locales. Les entrées et sorties d'autoroutes étant des lieux privilégiés pour aménager des aires de covoiturage, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'encourager les sociétés d'autoroute concessionnaires à s'impliquer dans ce processus.

Texte de la réponse

Conscient de son double intérêt à la fois en termes de soutien du pouvoir d'achat des français et de participation à la décarbonation des transports, le Gouvernement s'est engagé dans une démarche volontariste de développement du co-voiturage. Sur le réseau concédé, les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont d'ores et déjà mis en service plus de 800 places réservées au covoiturage à la demande de l'État. Plus encore, le plan d'investissement autoroutier signé en 2018 a significativement relevé le niveau d'ambition sur ce mode de déplacement et prévoit, d'ici à fin 2021, la réalisation d'un nombre minimal de 4 500 places toujours aux entrées et sorties d'autoroutes, à réaliser en partenariat avec les collectivités locales concernées. Au-delà de l'aménagement des aires de stationnement, la loi d'orientation des mobilités votée fin 2019 prévoit d'autres mesures en faveur de ce mode de déplacement telles la création du forfait mobilités durables ouvert aux conducteurs et passagers en covoiturage et la création de voies réservées au covoiturage ou aux véhicules les moins polluants sur les grands axes. À la demande de l'État, les sociétés concessionnaires d'autoroutes travaillent ainsi actuellement à des projets en ce sens à un rythme soutenu : une première expérimentation sur le réseau concédé est mise en service cet automne 2020 sur l'autoroute A48 en entrée de Grenoble.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15404

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12010

Réponse publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 2104